

CAMPAGNE DE MOBILITÉ 2021 POUR LES FILIÈRES : ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, SOCIALE, SIC ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ref : 18/01/2021 - circulaire relative à l'organisation de la publication des fiches de poste et du recueil des candidatures sur les emplois permanents du ministère de l'intérieur ...

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- I. **Fin de la campagne de mobilité au fil de l'eau au 31 janvier 2021, date ultime pour la publication des fiches de postes.**

Les services qui n'auront pas retenu de candidats durant la période de mobilité fil d'eau « fin au 31 janvier) pourront demander une nouvelle publication pour les emplois vacants au 1er mars 2021 lors de la campagne dite « classique ».

- II. **Campagne de mobilité dite « classique » à compter du 1er mars 2021 avec des affectations pour le 1er septembre 2021.**

Durant cette période, la publication des fiches de poste selon les modalités du « fil de l'eau » ne sera autorisée que pour les emplois faisant l'objet d'une substitution au sein du périmètre police ou gendarmerie, pour des emplois à forte responsabilité (EFR CAIOM ou non), les emplois qualifiés de « CAIOM tremplins » ainsi que les emplois fonctionnels de la filière technique, sociale et SIC.

(Détails de cette campagne page 2)

- III. **Une nouvelle campagne au fil de l'eau à compter du 1er juillet 2021 (date de reprise de la publication des fiches de poste) pour des affectations à partir du 1er octobre 2021.**

LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ « CLASSIQUE » EN TROIS ÉTAPES

A. Publication des fiches de poste

- Création des demandes d'autorisation de recrutement (DAR) jusqu'au 12 mars 2021.
- Validation par la DRH et publication des fiches sur MOB-MI et la PEP jusqu'au 19 mars 2021.

<https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>
<https://ministereinterieur-career.talent-soft.com>

- Fiches de poste visibles du 19 mars au 23 avril 2021.

CONSEILS : Les agents doivent déposer leur candidature sur la PEP ou MOB-MI et prendre attache avec le service recruteur pour un éventuel entretien, dès la publication et ce jusqu'au 23 avril 2021.

B. Validation des mobilités par la DRH

- A compter du 26 avril 2021, transmission de la liste des candidats positionnés sur les postes aux services recruteurs
- Retour des choix de candidats par les services recruteurs jusqu'au 12 mai 2021
- A compter du 15 juin 2021, publication des résultats de cette campagne sur le site intranet de la DRH :

<http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/non-categorises/37506-widget-cap-37506>

C. Affectation des agents

Les affectations seront prononcées par la DRH pour le 1er septembre 2021